

Aux candidats souhaitant réaliser une césure stage et/ou projet personnel et aux étudiants de la césure académique d'un semestre

(Mise à jour le 10 janvier 2024)

Vous avez la possibilité d'effectuer une année de césure en 2024-2025 pour enrichir votre CV d'un **stage ou** pour mener à bien **un projet personnel**.

La date limite de candidature est fixée au **13 mai 2024**.

En cours d'année, vous aller aussi candidater en interne pour vos choix de M1 (du 4 au 17 avril 2024) ou de M2 (du 19 au 26 mars 2024). Vous allez être affecté en 2023/24 dans un M1 ou M2 pour un retour l'année suivant votre césure (2025/26). Vous serez informé de la procédure à suivre et vous devrez suivre ces 2 processus de candidature.

Un espace « Césure stage et projet personnel » existe sur Moodle. Vous y trouverez toutes les informations à connaître (témoignages, cadre légal, procédure...).

Pour y accéder via Moodle :

- Moodle => Mes cours en ligne
- Tout en haut, dans la barre de menu : cliquez sur « Service aux étudiants »
- Sélectionner « TSE Mobilité »
- Dans la liste, cliquez sur « césure stage et projet personnel »
- M'inscrire (auto-inscription)

Afin de candidater, vous devez :

1) Passer un entretien pédagogique obligatoire

Les étudiants de L3 et M1 doivent passer un entretien obligatoire (en présentiel ou via zoom) avec Mme Bottega ou M. Alary. Merci de prendre directement rendez-vous auprès d'eux, via un lien pour fixer les rendez-vous. Il vous sera communiqué au mois de mars sur vos espaces d'informations générales L3 / M1 de Moodle :

Les entretiens avec Mme Bottega auront lieu :

- **Du 25 mars au 6 avril 2024,**
- **Et du 22 au 26 avril 2024**
- lucie.bottega@ut-capitole.fr, bureau T 230 (ou via zoom le cas échéant)

Les entretiens avec M. Alary auront lieu :

- **Du 22 avril au 5 mai 2024**
- david.alary@ut-capitole.fr, bureau T 327 (ou via zoom le cas échéant)

- a) Via l'espace césure stage et projet personnel : téléchargez votre lettre de motivation, votre CV et tout autre document que vous jugerez nécessaire, rubrique « **Téléchargement des documents pour l'entretien de motivation, de la lettre de motivation et du contrat d'engagement (à venir)** »

- b) Pour les étudiants réalisant une césure académique mixte (1 semestre études dans nos universités partenaires + 1 semestre stage ou projet personnel) : envoyez juste un descriptif de votre projet à Mme Bottega ou M. Alary par email (pas d'entretien, pas de lettre de motivation).

2) Après l'entretien : la lettre de motivation à déposer sur l'espace césure stage / projet personnel

- Déposer votre lettre de motivation en suivant le lien sur l'espace « césure stage et projet personnel » de Moodle. Cette lettre est **obligatoire** et à adresser au Doyen du pôle formation de TSE-GE, en français ou en anglais.

- **Etudiants de la césure académique mixte (1 semestre études dans nos universités partenaires + 1 semestre stage ou projet personnel)** : Vous n'avez pas besoin de refaire une lettre de motivation, nous avons déjà celle reçue lors de votre candidature pour partir en mobilité dans nos universités partenaires.

3) Etude de votre projet en commission (voir calendrier ci-dessous)

4) Si votre projet est validé

Vous recevrez une notification sur votre adresse e-mail @ut-capitole.fr

Vous devrez nous retourner un « **contrat de Césure 2024** » rempli et signé.

C'est un document contractuel obligatoire qui vous engage avec l'école. Vous devez nous informer de tout changement, par e-mail à adresser à Mme Geneviève Doumeng :

- genevieve.doumeng@tse-fr.eu

Le contrat de césure est **à restituer avant le 17 juin 2024** dernier délai, via Moodle sur l'espace « césure stage et projet personnel » de Moodle. Il vous sera transmis après avis de la commission (voir calendrier ci-dessous). Au mois de septembre, vous recevrez votre contrat signé par Mr le Directeur de TSE-GE, par e-mail (adresse e-mail @ut-capitole.fr et/ou adresse e-mail personnelle).

5) Inscription administrative en césure via le site internet de UT Capitoile (à confirmer)

Vous **devez** valider votre Licence 3 ou Master 1 pour partir en année de césure.

Si vous réussissez votre année, vous allez réaliser votre inscription administrative en juillet sur le site internet de UT Capitoile (à confirmer). En fonction de la réponse qui vous a été apportée via e-candidatures, vous aurez la possibilité de vous inscrire :

- Pour les étudiants de L3 : M1 Césure (EMCSU1)
- Pour les étudiants de M1 : M2 Césure (EMCSU2)

Aux candidats souhaitant réaliser une césure stage et/ou projet personnel et aux étudiants de la césure académique d'un semestre

- En 2023, les étudiants se sont acquittés des frais d'inscriptions réduits (159€) ainsi que de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC, 100€), lors de l'inscription administrative en année de césure.

6) Restitution de votre expérience : Témoignage écrit

- A la fin de votre année de césure, il est **obligatoire** de nous restituer par écrit le témoignage de votre expérience en français ou en anglais (voir contrat d'engagement). Durant votre césure nous vous transmettrons les formulaires TSE pour témoigner de votre expérience.

Pour toutes autres questions n'hésitez pas à me contacter :

Geneviève Doumeng, Bureau T 31, genevieve.doumeng@tse-fr.eu

Pour les conventions de stage :

Merci de prendre contact avec le service « TSE Careers » de l'école au bureau T 36-38 (careers@tse-fr.eu) et de consulter l'espace Moodle correspondant.

CALENDRIER DE LA CESURE STAGE / PROJET PERSONNEL

- **Etudiants de L3 et M1** : entretiens obligatoires, à fixer via un lien communiqué en mars.
- Les entretiens **avec Mme Bottega** auront lieu :
 - **Du 25 mars au 6 avril 2024, et du 22 au 26 avril 2024**
lucie.bottega@ut-capitole.fr
- Les entretiens **avec M. Alary** auront lieu :
 - **Du 22 avril au 5 mai 2024**
david.alary@ut-capitole.fr
- Date limite de candidature (lettre de motivation - Moodle) : **le 13 MAI 2024**
- Commission de validation des projets : A partir du 23 mai 2024
- Information de la décision prise par la commission : **entre le 3 et 7 juin 2024**
- Date limite de retour des contrats de césure : **le 17 juin 2024**